



ENTRE-DEUX-LACS

**Commission sociale régionale**

Grand'Rue 28 • CP 148 • 2072 Saint-Blaise

## Rapport de gestion 2016

### Service Social Régional de l'Entre-Deux-Lacs (SSREDL)

La commission sociale régionale (CSR) s'est réunie à 8 reprises durant cette année 2016. La CSR est représentée par :

- le/la conseiller-ère communal-e en charge du dicastère concerné de chaque localité,
- l'administrateur communal de Saint-Blaise
- la responsable du GSR, dès la séance du 16 juin 2016
- les assistants sociaux (AS) du SSREDL, jusqu'au 16 juin 2016
- une représentante du guichet ACCORD et une autre de l'agence AVS/AI (pour la 2<sup>ème</sup> partie)
- le représentant de l'office cantonal de l'aide sociale (ODAS)

Ces séances se déroulent en trois parties:

- La première partie est prévue pour la présentation par la responsable du GSR de l'état de situation des dossiers ouverts et fermés.
- La deuxième partie se déroule avec en plus une représentante de l'AVS/AI et du guichet Accord. Le but consiste à clarifier certaines procédures et à discuter de dossiers problématiques.

Lors de la troisième partie, seuls les membres de la CSR, l'administrateur communal et la responsable du GSR sont présents. Elle permet de régler les éventuelles problématiques liées à l'administration et au personnel et au/à la Président/e de faire un retour des séances la CDC du social et de la facture sociale.

Durant l'année 2016, nous avons recensé 241 ouvertures (213 en 2015) de dossiers et 140 fermetures (143 en 2015) sur l'ensemble de l'Entre-deux-Lacs (chiffres ne correspondant pas au nombre total de dossiers actifs, voir pour cela le tableau ci-dessous).

Pour rappel, dans sa séance du 16 avril 2015 (voir PV N° 4), la CSR a accepté la proposition s'agissant de la périodicité des séances plénières. En effet, la CSR a pris la décision de se réunir tous les deux mois et non plus mensuellement comme il est fait mention à l'art. 2 du règlement de fonctionnement.

Lors de séances de la CDC-social, il est apparu que le SSREDL n'avait pas de dotation humaine pour mener un véritable projet s'agissant de la réinsertion professionnelle de ses bénéficiaires, contrairement à d'autres SSR, ce qui crée une iniquité de traitement. Il a été proposé aux membres de la CSR une présentation des prestations offertes par la cellule d'insertion professionnelle de la Ville de Neuchâtel. Vu la pertinence du travail accompli, il a été décidé en séance du 19 novembre 2015 (PV no 7), à l'unanimité, de conclure une

convention de collaboration pour une vingtaine de bénéficiaires. Un point de situation a été fait lors d'une séance qui a eu lieu le 3 juin 2016, dont voici une petite synthèse :

Le bilan reste positif malgré le fait qu'aucun bénéficiaire n'ait retrouvé un CDD ou CDI. Sur les 23 situations transférées (21 demandes + 2 personnes qui ont déménagé de NE à l'EDL, hors quota) :

- 5 contrats ISP établis, 1 interrompu sans faute de la part de l'intéressé.
- 5 personnes qui vont débiter un contrat ISP prochainement
- 3 personnes à placer pour lesquelles nous n'avons pas encore trouvé une opportunité
- 2 personnes bénéficient de mesures de l'ORP (1 placement Art. 59d et des cours de langues + compta)
- 1 personne envoyée à l'OCOSP pour préciser un projet
- 2 personnes convoquées pas venues et pas excusées – nouveaux entretiens fixés (*màj : une des personnes est placée par le GSR*)
- 2 personnes convoquées que nous allons rencontrer en juin
- 1 personne qui a trouvé un emploi individuellement

Pour rappel, la répartition des coûts du SSREDL est calculée à 50% au prorata du nombre d'habitants au 31 décembre 2016 et à 50% au prorata du nombre de dossiers reconnus par l'office cantonal de l'aide sociale (ODAS) au 31 décembre 2016.

Dans sa séance du 27 octobre 2016 (PV N°6), les Membres de la CSR ont approuvé l'engagement d'une personne dans le domaine administratif du SSR. Comme nous projetons de sectoriser les missions dévolues spécifiquement aux AS et à l'administration, nous souhaitons compléter l'équipe administrative qui se verra attribuée des tâches purement administratives qui étaient jusqu'ici principalement accomplies par les AS. Nous souhaitons mettre l'accent sur une aide accrue envers les « jeunes » bénéficiaires. Les AS doivent accroître leurs efforts pour essayer de sortir cette tranche de bénéficiaires de l'aide sociale.

**Tableau du nombre d'habitants et de dossiers au 31.12.2016 :**

Population et dossiers au 31.12.2016		
Base de calcul	Population	Dossiers
Saint-Blaise	3'231	91
Hauterive	2'638	85
La Tène	4'966	163
Le Landeron	4'560	150
Cressier	1'917	70
Cornaux	1'593	47
Lignièrès	965	18
Enges	274	3
Total	20'144	627

**Tableau du personnel (évolution):**

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
	EPT (A)	EPT (B)	EPT	EPT(C)	EPT(D)	EPT(E)	EPT(F)
Assistantes sociales	1.8	2.0	3.2	3.3	4.0	4.0	4.3**
Personnel administratif	1.5	1.9	2.3	2.3	2.3	2.3	3.3**
Total	3.3	3.9	5.5	5.6	6.3	6.3	7.6
EPT = équivalent plein temps							
(A)	dès 2010; augmentation du taux d'activité de Mmes Chivu (+0.2, AS) et Häusler (+0.4, Adm.)						
(B)	dès 2011; engagements de Mmes Jeannet Simonet (+0.5, AS) et Moos (+0.4, Adm.) et de M. Ducommun (+ 0.7, AS).						
(C)	dès 2013, augmentation de 0.1 EPT accordée par la CSR (engagement de Mme Haas à 80% en lieu et place de M. Luc Ducommun à 70%, démissionnaire).						
(D)	dès 2014, augmentation de 0.2 EPT accordée par la CSR (augmentation du taux d'activité de Mme Haas de 20%, passe à 100%). Dès décembre 2015, engagement de M. Achille Beetschen AS 50% (PV CSR N° 9 point 2). La cause provient de l'accroissement constant du nombre de dossiers (PV CSR N°3 point 5).						
(E)	dès 2015, démission de Mme Nathalie Jeannet Simonet remplacée par Mme Jaquet Perrot Silvia à 50%.						
(F)	dès 2016, AA : +1,0 EPT / MNB -0,2 EPT/ GDM + 0,8 EPT/ AB +0,2 EPT / Silvia Jaquet -0,5 EPT ** 4.3 EPT pour le social se compose de 3.8 EPT AS et 0.5 EPT responsable de service. Un EPT est déjà compté dans les 3.3 EPT adm. (engagement d'un EPT en décembre mais cessation de contrat en février).						

Jusqu'à fin 2014 et en application des articles 65 et 66 de la loi de l'action sociale (LASoc), les frais de personnel des services sociaux étaient supportés à raison de 60% par l'ensemble des communes et de 40% par l'Etat. Cette répartition par habitant implique une solidarité intercommunale. Dans le cadre du SSREDL, nous devons verser un montant en couverture d'une partie des frais des autres services sociaux selon les décomptes des frais de personnel. Dès 2016, la nouvelle répartition attribue 60% des charges à l'Etat et 40% aux communes.

Il est à noter que selon la dotation en personnel calculée par le Canton (553% pour AS et 373% pour administration, état au 1<sup>er</sup> janvier 2017), nous sommes en dessous du maximum reconnu aussi bien pour les AS que pour les postes administratifs.

**Diverses explications sur les comptes 2016 :**

- 30100.00 Trait. du personnel : Augmentation due à l'engagement d'une responsable de service à partir du mois de juin 2016 et d'un collaborateur administratif dans le cadre de la restructuration du SSREDL. Charge partiellement compensée par une récupération sur le traitement d'une collaboratrice en congé maladie de longue durée (voir comptes 30109.00 et 30509.00).
- 30109.00 Autres charges du pers. : Voir commentaire sous chiffre 30100.00.
- 30509.00 Rembt cotis patronales : Voir commentaire sous chiffre 30100.00.
- 30540.00 Cotis patron. ALFA : Montant budgété globalement au compte 30500.00.
- 30591.00 Cotis FFPP : Montant budgété globalement au compte 30500.00.
- 30592.00 Cotis LAE : Montant budgété globalement au compte 30500.00.

- 30990.00 Autres charges du perso : Annonce pour le recrutement imprévu de personnel.
- 31000.00 Fournitures de bureau : Achat de tampons encres et fournitures pour archivage.
- 31110.00 Machines, appareils : Acquisition d'une machine à affranchir le courrier afin de décharger le personnel administratif d'une tâche automatisable.
- 31320.01 Consult. Juridiques : Conseil sollicité dans le cadre d'un litige avec une ex-collaboratrice du service.

## AGENCE REGIONALE AVS/AI DE L'ENTRE-DEUX-LACS

### COMPTES DE L'EXERCICE 2016 – COMMENTAIRES

Les frais sont répartis à raison de 50 % en fonction de la population et 50 % en fonction des dossiers traités de chaque commune au 31 décembre.

Population et dossiers au 31.12.2016		
Communes	Population	dossiers
Saint-Blaise	3'231	100
Hauterive	2'638	117
La Tène	4'966	195
Le Landeron	4'560	197
Cressier	1'917	48
Cornaux	1'593	44
Lignièrès	965	27
Enges	274	2
<b>Totaux</b>	<b>20'144</b>	<b>730</b>

Le calcul des traitements a été effectué selon la politique salariale appliquée par l'Etat.

L'allocation de renchérissement a été calculée à 9,80 % (2015 : 9.80 %)

Le personnel est composé d'une personne à plein temps et d'une autre à temps partiel, soit 1,4 poste de travail. Suite à la promotion de la collaboratrice à plein temps dans un autre poste au sein de l'administration saint-blaïsoise, deux nouveaux postes (à 50% chacun) ont été publiés selon courriel adressé à la CSR en date du 17 janvier 2017.

#### Diverses explications sur les comptes 2016 :

30540.00 Cotis patron. ALFA Montant budgété globalement au compte 30500.00.

## GUICHET ACCORD DE L'ENTRE-DEUX-LACS

En comparaison de l'année 2015 (première année d'activité du guichet Accord), il s'avère que :

- Le nombre total de demandes de prestations sociales (DPS) ouvertes en 2015 : 889
- Le nombre total de demandes de prestations sociales (DPS) ouvertes en 2016 : 923

Toutes les DPS n'aboutissent pas à une prestation. En effet, certaines DPS sont clôturées car les éventuels bénéficiaires ne se rendent pas au guichet pour compléter leur dossier personnel ou d'autres, après analyse, ne sont tout simplement pas recevables car les critères ne sont pas remplis.

Un effort particulier a été mis s'agissant de la collaboration entre le SSR et le guichet Accord, notamment afin de simplifier les démarches des bénéficiaires émanant déjà à l'aide sociale et devant solliciter de nouvelles prestations sociales (bourses, avances sur pensions alimentaires etc.)

Population et dossiers au 31.12.2016		
Base de calcul	Population	Dossiers
Saint-Blaise	3'231	91
Hauterive	2'638	85
La Tène	4'966	163
Le Landeron	4'560	150
Cressier	1'917	70
Cornaux	1'593	47
Lignièrès	965	18
Enges	274	3
Total	20'144	627

### Diverses explications sur les comptes 2016 :

30540.00	Cotis patron. ALFA	Montant budgété globalement au compte 30500.00.
31020.01	Photocopies	Augmentation due au nombre de photocopies couleur.
31300.01	Frais postaux	Envoi de courriers en hausse dans le cadre de la mise à jour des procédures administratives.

Saint-Blaise, le 13 mars 2017

Commune de Saint-Blaise

L'administrateur

La Responsable du Service

Y. Ehret

G. Di Munno

